
(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 22

le mardi 27 janvier 1998

13 heures

Prière.

Message de la lieutenant-gouverneure

L'hon. M. Frenette remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 27 janvier 1998

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

La Chambre observe un moment de silence à la mémoire de Harvey Mesheau, père de Peter Mesheau (Tantramar).

M^{me} Weir dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de clients et clientes du centre de remboursement du chemin Westmorland, qui exhortent le ministère de l'Environnement à enregistrer l'établissement. (Pétition 5.)

Pendant les questions orales, le président demande aux parlementaires d'éviter les longs préambules à leurs questions.

Dépôt de projets de loi

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Steeves :

34, Loi concernant la reconnaissance et l'inscription des producteurs agricoles et assurant le financement stable des fédérations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

L'hon. M. Tyler annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture de projets de loi, s'ajourne pour continuer les séances d'information sur l'entente relative au projet de route Fredericton-Moncton.

Deuxième lecture

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

30, *Loi spéciale de 1997 portant affectation de crédits* ;
31, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aménagement régional* ;
33, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil consultatif sur la condition de la femme*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La séance est levée à 13 h 59.